

Mémoire

Présenté par le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP)

à

Ressources humaines et développement des compétences Canada (RHDCC)

Service de la recherche du SCFP

Janvier 2013

Introduction

En novembre 2012, Diane Finley, ministre de Ressources humaines et développement des compétences Canada, annonçait que le gouvernement conservateur appuierait des « possibilités relativement à la finance sociale.... pour trouver de nouvelles sources de capitaux et de nouvelles façons de penser en vue d'améliorer les résultats d'ordre social et économique pour les Canadiennes et les Canadiens ». La ministre a également déclaré que le gouvernement était à la recherche de suggestions pour appuyer ces nouveaux modèles de finance sociale et lançait un appel d'idées sur le recours au financement privé pour des initiatives sociales et environnementales et l'innovation dans ces secteurs. Plus spécifiquement, le but du projet était de mettre à profit « le capital et les pratiques commerciales du secteur privé » afin de « mieux relever les défis sociaux tels que l'itinérance, le chômage et la pauvreté ».

Les promoteurs potentiels de projets de finance sociale étaient invités à soumettre des ébauches d'idées par l'entremise d'un questionnaire en ligne.

Bon nombre des 620 000 membres du SCFP du Canada sont des travailleurs de première ligne qui sont aux prises chaque jour avec les mêmes défis sociaux. Ils sont toujours prêts à collaborer avec le gouvernement pour trouver des solutions innovatrices et fournir les meilleurs services possibles à ceux qui en ont besoin. Nous sommes préoccupés par la direction qu'emprunte le gouvernement tant en ce qui a trait au financement qu'à l'élaboration de ces programmes sociaux. À notre avis, la consultation en ligne lancée par la ministre Finley est trop limitative, car elle n'assure pas le dialogue constructif nécessaire pour pallier le manque de financement destiné à ces programmes. La nature restreinte des consultations en ligne et la construction du questionnaire ne permettent pas la critique du modèle de financement social à présenter.

Le SCFP a donc décidé de faire part de ses commentaires en rédigeant le présent mémoire plutôt qu'en utilisant le questionnaire en ligne de RHDCC.

Nous croyons nécessaire de faire une évaluation complète et publique des obligations d'impact social et du modèle de financement social au Canada avant d'entreprendre toute partie ou version de ces démarches. D'importants problèmes ont été soulevés à propos de ce modèle de financement partout dans le monde par ceux qui sont directement concernés par la prestation de services sociaux publics. Les craintes portent notamment sur la durabilité économique, l'équité et les risques associés au modèle. Les obligations d'impact social et le modèle de financement social suscitent entre autres les inquiétudes suivantes :

- la possibilité de profiter des maux sociaux
- l'utilisation d'un modèle d'entreprise à but lucratif pour fournir des services aux personnes dont les besoins sont les plus grands

Mémoire présenté par le SCFP à RHDCC - Appel national d'idées sur la finance sociale

- la possibilité de privilégier les aspects les plus rentables des services au détriment de l'aide aux plus vulnérables ou à ceux qui en ont le plus besoin
- la nature prudente des programmes financés par des obligations d'impact social
- un financement instable de programmes sociaux à long terme, avec des mécanismes de financement à court terme sans garantie de continuation même si le service est fourni
- l'utilisation et l'application inadéquates des évaluations d'impact basées sur des mesures d'efficience mal définies
- le remplacement par des projets à court terme de programmes stables administrés de manière professionnelle et dont le financement est public

Les obligations d'impact social : compressions et privatisation

Les services ciblés pour le financement social sont les mêmes qui ont souffert de sousfinancement chronique, puis qui ont été visés par les compressions de financement public au cours des dernières années. Les services sociaux et communautaires doivent de plus en plus se tourner vers des organismes de philanthropie et des individus pour obtenir un soutien de base. Les dons de bienfaisance augmentent et remplacent le financement des gouvernements.

Le modèle des obligations d'impact social dont le financement est privé n'est pas un modèle philanthropique. Les philanthropes soulagent leur conscience et bénéficient d'allégements fiscaux. Ils ne récupèrent pas leur argent. Les entreprises et les organisations engagées dans le financement social et les obligations d'impact social sont mues par le profit. Le gouvernement leur rembourse l'argent qu'elles ont investi, avec intérêt. Il s'agit d'un mode de privatisation qui permet aux riches de profiter de la misère des autres. Peu importe le « bénéfice », il est indéniable qu'il serait plus grand si le profit versé aux entreprises et à leurs actionnaires était plutôt investi dans des programmes sociaux sous-financés.

L'innovation, les mesures de réussite et ceux qui profitent

L'une des raisons invoquées par le secteur de la finance privée et autres défenseurs du modèle pour appuyer les obligations d'impact social est que le financement privé favorise l'innovation. Mais les faits n'appuient pas cette affirmation.

L'innovation dans les programmes sociaux se produit en général lorsque le travailleur ou un petit groupe de travailleurs collaborent pour profiter au mieux des ressources disponibles. Il faut créer des possibilités de discussions, de développement de meilleures pratiques et de programmes innovateurs qui existent déjà dans ces secteurs. Les investisseurs, qu'ils placent leur argent dans les obligations d'impact social ou dans d'autres ressources, voudront des modèles de programmes éprouvés pour maximiser leur rendement. La pression pour atteindre des objectifs contractuels ou relatifs aux obligations mènera aux programmes les plus sûrs et non vers des modèles innovateurs mais jamais mis à l'essai.

Mémoire présenté par le SCFP à RHDCC - Appel national d'idées sur la finance sociale

Puisque l'innovation se produit au niveau des travailleurs individuels et des organismes locaux sans but lucratif, rien ne permet de croire que des modes de financement complexes du secteur privé bien au-dessus de ce niveau sont plus indiqués pour soutenir ce type d'innovation.

Les nouvelles propositions ne manquent pas pour une meilleure mise en œuvre des services publics au Canada – et beaucoup viennent de travailleurs sociaux et de syndicats. Mais en réalité, bien des problèmes de prestation de services publics sont dus au sous-financement plutôt qu'au manque d'innovation dans la prestation.

Services sociaux, profit et fiscalité équitable

Les obligations d'impact social et le financement social sont censés offrir un profit de 8 % à 15 % pour les investisseurs privés. Ce montant réservé au profit est soit une somme qui n'ira pas à la prestation directe des programmes, soit un coût qui s'y ajoutera. Nous pensons que les ressources doivent être investies dans les services fournis à ceux qui en ont besoin et non pour créer des profits privés. Bon nombre des problèmes sociaux fondamentaux que cherche à résoudre la ministre Finley sont dus à l'inégalité sociale que l'on constate au Canada. Ce n'est pas en détournant des ressources de ceux qui en ont le plus besoin que nous remédierons à cette inégalité sociale.

Il est louable que de nombreuses personnes riches veuillent aplanir les inégalités et elles peuvent le faire de nombreuses façons, sans exiger un profit en retour. Nous sommes dotés d'un système qui permet aux mieux nantis de la société de contribuer à alléger la misère de ceux qui ne bénéficient pas de l'actuel système économique : il passe par l'impôt sur le revenu progressif et les services publics.

Si le gouvernement souhaite s'attaquer aux problèmes d'itinérance, de chômage et de pauvreté, ce modèle n'est pas le bon.

ssj/sepb491 7 janvier 2013